

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2012

Prévention Retraite
Île-de-France 2012

Plus
d'infos sur
www.prif.fr

LE PARTENAIRE DES JEUNES DE PLUS DE 60 ANS

Le mot de l'Administrateur	3
Le PRIF : Acteur clé de la prévention	4
Historique et acte de naissance	4
Les missions du PRIF	5
Les valeurs du PRIF	5
La gouvernance du PRIF	6
L'offre de service: le Parcours Prévention	6
La vie de l'organisme	9
L'équipe salariée du PRIF	9
La contribution des membres du PRIF	9
Les partenaires du PRIF	9
Les marchés publics	11
La participation aux ateliers et la politique tarifaire	11
Les faits marquants en 2012	12
Une activité en forte augmentation	12
Harmoniser les pratiques d'évaluation	13
Aller à la rencontre des différents publics	14
Perspectives 2013	15
Développement de l'offre de service	15
L'évaluation de l'impact des actions à long terme	15
Renforcer les moyens organisationnels	15



Le mot de l'Administrateur

La deuxième année d'existence et de fonctionnement du PRIF a été riche et à ce titre a constitué une étape significative de notre développement. L'ambition du PRIF de devenir un acteur majeur de la prévention en Île-de-France se concrétise peu à peu à travers une série d'avancées.

Sur le plan financier tout d'abord, l'effort budgétaire soutenu par les trois régimes de retraite de base qui composent le PRIF (CNAV, MSA, RSI) s'est traduit par une hausse de 89% du volume d'actions réalisées.

Sur le plan organisationnel ensuite, l'équipe du PRIF s'est renforcée afin de se doter de moyens d'action efficaces. Notre mode d'organisation inter-régimes est sans conteste un atout et fait d'ailleurs des émules dans les autres régions.

S'agissant de l'offre de services, parallèlement à des ateliers qui ont fait leur preuve (ateliers mémoire, ateliers équilibre en mouvement), le PRIF investit d'autres thématiques (l'adaptation du logement, l'incitation à la marche, etc.) afin de compléter la sensibilisation des retraités et de favoriser une logique de parcours qui englobe l'ensemble des sujets liés au bien vieillir.

Par ailleurs, le travail de repérage des besoins et de maillage territorial ne peut être fait isolément. Il est en effet indispensable de mettre en cohérence l'intervention des différents organismes qui concourent à la prévention de la perte d'autonomie. C'est la raison pour laquelle le PRIF s'est rapproché notamment de l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Île-de-France et des Conseils Généraux mais aussi de partenaires locaux (Clic, CCAS, etc.) et d'opérateurs spécialisés de la prévention.

La montée en charge du PRIF doit être poursuivie par la mise en œuvre de plusieurs chantiers. Le ciblage des populations les plus éloignées des messages de prévention doit être amplifié notamment par une collaboration accrue avec les logements-foyers mais aussi avec les acteurs qui ont vocation à identifier et accompagner des publics vulnérables. L'amélioration de leur situation passe en effet par l'accès aux droits mais aussi par des méthodes adaptées de promotion du bien vieillir. D'autre part, le PRIF doit continuer à diversifier son offre de services en étant attentifs aux besoins des retraités. Enfin, l'amorce d'une démarche globale d'évaluation de nos programmes de prévention sera intensifiée afin d'en garantir la qualité et l'efficacité.

Les pistes de progrès sont nombreuses mais sont une véritable force motrice pour la poursuite de l'activité du PRIF ●

L'Administrateur du PRIF
Christiane Flouquet

LE PRIF : ACTEUR CLÉ DE LA PRÉVENTION

Dans une dynamique de développement de la prévention impulsée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'Europe et les pouvoirs publics nationaux, les acteurs institutionnels s'organisent. Leur objectif: continuer de faire croître l'espérance de vie en bonne santé de la population.

C'est pour répondre à cet enjeu que le PRIF – Prévention Retraite Île-de-France – a été créé en 2011.

Les trois caisses de retraite majeures du régime de sécurité sociale, la CNAV Île-de-France, la MSA Île-de-France et les caisses franciliennes du RSI, se sont associées pour structurer leur politique francilienne de prévention à l'attention du public retraité.

En coordonnant leurs actions et en mutualisant leurs moyens, les trois institutions, ont souhaité donner une nouvelle impulsion à leur démarche afin de rendre les actions de prévention :

- plus accessibles à l'ensemble des retraités de l'Île-de-France ;
- plus lisibles, afin que chacun puisse connaître les actions proposées et leur bénéfice attendu ;
- plus conséquentes, en développant le nombre d'actions mises en place ;
- harmonisées, afin d'une part d'avoir une offre similaire en direction des retraités quelque soit leur lieu d'habitation et d'autre part, de pouvoir réaliser une évaluation des actions.

En 2012, le PRIF, en réalisant, coordonnant et finançant plus de 5 000 heures d'ateliers de prévention en Île-de-France, se positionne comme étant un acteur majeur de la prévention auprès des personnes retraitées.

HISTORIQUE ET ACTE DE NAISSANCE

En 2009, la Direction de l'action sociale Île-de-France de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) Île-de-France et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) d'Île-de-France signent une convention de partenariat visant à développer une coordination de leurs politiques institutionnelles d'accompagnement des retraités et de prévention pour le maintien de l'autonomie.

Cette convention a fait émerger la nécessité de s'associer pour déployer une action commune et coordonnée.

Les caisses du Régime Social des Indépendants d'Île-de-France les rejoignent naturellement dans cette démarche.

Cette politique concertée permettra de renforcer la cohérence et d'affirmer le sens et la portée des actions menées par la sécurité sociale.

Les trois acteurs institutionnels décident de concrétiser cette collaboration en créant un GCSMS : groupement de coopération sociale et médico-sociale.

La création du PRIF a été approuvée conjointement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Préfecture du Val de Marne par l'arrêté n° 2011/166 en date du 19 janvier 2011.

Le PRIF est une marque déposée à l'INPI sous le numéro : 11 3 834 524.

Conformément à la réglementation en vigueur, le PRIF a fait l'objet d'une déclaration CNIL sous le numéro 1516565 v 0.

Continuer de
faire croître
l'espérance de
vie en bonne
santé de la
population.

LES MISSIONS DU PRIF

Le PRIF a pour mission principale de déployer des actions de prévention santé à l'égard des personnes retraitées, en Île-de-France.

La santé est entendue au sens de la définition de l'OMS: elle doit se définir non seulement comme « l'absence de maladie ou d'infirmité, mais aussi comme un état de complet bien-être physique, mental, social ».

Les actions de prévention mises en œuvre par le PRIF font partie d'une démarche de prévention primaire: elles visent à diminuer ou ralentir l'incidence de maladie ou d'altérations physiques, psychologiques ou sociales et notamment celles liées à l'avancée en âge, au moment de la retraite.

Le PRIF s'adresse à l'ensemble des retraités en Île-de-France, quelque soit leur régime d'appartenance.

Étant données les actions déployées, en prévention primaire, le PRIF s'adresse naturellement à des personnes « autonomes », en amont de pathologie déclarée.

À partir de cette mission principale, deux autres missions en découlent:

- développer l'expertise et la coordination partenariale des actions de prévention mises en œuvre en Île-de-France par les différents acteurs;
- faire évoluer le regard porté sur le public retraité: tant de la part du grand public ou des acteurs professionnels que des retraités eux-mêmes, en renforçant leur rôle social, leur confiance en eux et leur estime de soi.



*Le PRIF,
le partenaire
des jeunes
de plus
de 60 ans*



LES VALEURS DU PRIF

De part le statut de ses membres fondateurs, la mission du PRIF lui confère des valeurs spécifiques:

- une mission de service public;
- un égal accès à ses actions pour l'ensemble des retraités et notamment les plus fragilisés;
- l'appropriation des enseignements par le public « retraités »: c'est pour et avec les personnes retraitées que se construisent les actions de prévention, afin qu'elles s'en saisissent;
- le développement du lien social de proximité: la convivialité et l'esprit positif qui caractérisent le contenu des actions est un élément essentiel pour le favoriser;
- une démarche conforme aux principes du secteur de l'économie sociale;
- le partenariat est un mode de fonctionnement privilégié dans le champ de la prévention, il permet de travailler avec l'ensemble des acteurs, dans une logique de partage d'expérience et de respect des valeurs de chacun.

D'où l'affirmation de son positionnement en 2012: « Le PRIF, le partenaire des jeunes de plus de 60 ans ».

LE PRIF : ACTEUR CLÉ DE LA PRÉVENTION

LA GOUVERNANCE DU PRIF

Le PRIF est un groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) constitué entre les trois régimes de retraite de base : la Mutualité Sociale Agricole d'Île-de-France (MSA), la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse d'Île-de-France (CNAV) ainsi que les trois caisses du Régime Social des Indépendants (Ouest, Centre et Est) (RSI) qui en sont les membres fondateurs.

Le groupement est administré par une Assemblée Générale composée des cinq membres ainsi que d'un administrateur élu en son sein. Pour l'année 2012, l'administration du PRIF a été assurée par la CNAV.

L'Assemblée Générale s'est réunie au rythme d'environ une réunion tous les mois et demi.

Un comité stratégique a également été mis en place dans le but de proposer les orientations stratégiques à l'Assemblée Générale et de réaliser des travaux en commun. Les participants de ce comité ont été désignés par les membres fondateurs du PRIF.

L'OFFRE DE SERVICE : LE PARCOURS PRÉVENTION

En 2012, le PRIF structure son offre de service dans un objectif de clarification, tant vis à vis des acteurs institutionnels et professionnels que du grand public. Il s'agit du Parcours Prévention.

Le Parcours s'articule autour de cinq axes du bien vivre la retraite et de prévention pour le maintien de l'autonomie : un axe transversal et quatre axes thématiques :

➤ **le développement du lien social de proximité**, transverse à toutes les actions : puisqu'elles se déroulent sous forme d'ateliers collectifs. Cet axe donne le ton et la manière de transmettre les informations de prévention du PRIF : le partage et l'échange, via les techniques d'animation interactives développées en ateliers sont le pivot de la convivialité qui doit présider tout au long des actions. Rencontrer de nouvelles personnes, être en mesure d'échanger et de donner soi-même des conseils participent à l'amélioration de l'estime de soi et au renforcement de la confiance de chaque participant. Tout ceci concourt à l'appropriation des informations de prévention et à la mise en œuvre de nouveaux comportements adéquats à un vieillissement en bonne santé. A l'issue, des ateliers, on observe souvent de nouvelles amitiés ou relations qui s'installent ;

➤ **la santé-forme** : avec l'atelier du Bien Vieillir développé par la MSA en 2005 dans le cadre du plan national Bien Vieillir. Cet atelier aborde, en six séances, les thématiques majeures de la prévention santé : l'alimentation, le sommeil, l'ossature, les cinq sens, l'activité physique et les médicaments. De manière générale, il est le lieu où les retraités échangent sur l'image qu'ils ont de la retraite, du regard porté par la société et de l'effet que cela peut avoir sur leur « moral » ;

“
*Le développement
du lien social
de proximité,
un axe transverse
à toutes les
actions du PRIF.*
”

➔ **La « mémoire » et de manière plus globale, les fonctions cognitives :** avec l'atelier PAC Eurêka développé dans les années 80 par la MSA, la neuro-psychologue Jocelyne de Rotrou et la Fondation Nationale de Gérontologie (FNG) ; en 2012, le PRIF s'est préparé, en formant ses salariés, à passer au PEPS Eurêka, la nouvelle version de l'atelier actualisé par Jocelyne de Rotrou. Cet atelier est un Programme d'Éducation et de Promotion de la Santé : il aborde les différentes stratégies que peuvent mettre en place les personnes pour stimuler leurs fonctions cognitives tout en expliquant leur fonctionnement et leur rapport avec un comportement équilibré du point de vue des différentes thématiques de la santé ; l'atelier se déroule en onze séances ;

➔ **L'activité physique :** deux ateliers sont proposés

➔ **L'Équilibre en Mouvement®**, qui est un programme de prévention des chutes et dont le nom a été choisi et déposé en 2012. Il comporte douze séances ;

➔ **la D-Marche®**, un programme de sensibilisation à la marche quotidienne qui a pour objectif d'augmenter l'activité physique des personnes via leur nombre de pas effectué au jour le jour. Ce programme, déployé par l'association ADAL en France a intégré l'offre du PRIF en 2012 ; il comporte quatre séances ;



➔ **le logement : un atelier et un outil de sensibilisation ;**

➔ l'atelier Bien Vivre chez soi, un habitat pratique, sûr et confortable est un programme en cinq séances permettant d'aborder toutes les problématiques liées à l'aménagement du domicile en fonction de l'avancée en âge ;

➔ une maquette et des posters d'un logement aménagé permettant de sensibiliser et d'informer les retraités, notamment lors des salons et forums auxquels participe le PRIF, sur cette problématique.

Lors de séances d'ateliers du PRIF

LE PRIF : ACTEUR CLÉ DE LA PRÉVENTION

Il s'agit d'une offre dynamique, tant dans sa construction que dans sa réalisation : elle s'enrichit au regard des besoins identifiés ; ainsi en 2012, trois axes se sont enrichis :

- l'axe logement : avec la création de l'atelier sur l'aménagement du domicile sur la base d'un cahier des charges, avec l'association des PACT en Île-de-France ;
- l'axe activité physique s'est enrichi du programme D-Marche ; le format de l'atelier a été co-construit entre le PRIF et l'ADAL afin de répondre aux objectifs de lien social et de suivi des personnes propres au PRIF ;
- l'axe de la mémoire avec le passage à l'atelier PEPS Eurêka.

— — — — —

Le Parcours Prévention est une offre dynamique qui s'enrichit en fonction des besoins identifiés.

— — — — —

Le Parcours Prévention s'entend à deux niveaux :

- tout d'abord, il repose sur la cohérence des actions de prévention proposées ; la santé de la personne est entendue dans sa globalité, agir sur le maintien des fonctions cognitives renvoie aux actions d'activités physiques ou liées à l'alimentation, le sommeil ou le moral de l'individu par exemple ;
- ensuite, une démarche de prévention a d'autant plus d'efficacité si elle s'inscrit dans la durée ; ainsi, le PRIF entend développer la coordination avec ses membres et ses partenaires professionnels et locaux afin d'être en mesure d'orienter les personnes retraitées vers les actions de prévention ou d'accompagnement qui leur sont adaptées.



**Un ensemble cohérent
d'activités destinées
aux retraités
en Île-de-France**

**Prenons
les devants !**



LA VIE DE L'ORGANISME

Le PRIF œuvre dans une logique partenariale et de coordination sur l'ensemble du territoire francilien.

Il fonctionne avec une équipe salariée, la contribution de ses membres (la CNAV Île-de-France, la MSA Île-de-France et les Caisses franciliennes du RSI), le réseau d'organisations professionnelles en actions de prévention qui ont passé convention et la contribution des partenaires.

L'ÉQUIPE SALARIÉE DU PRIF

Avec 8 salariés en moyenne sur l'année 2012, l'équipe du PRIF se compose :

- d'une équipe siège de trois personnes : un coordinateur, une secrétaire et depuis avril 2012 d'un chargé de mission ; cette équipe est en charge de l'organisation opérationnelle des ateliers animés par les salariés du PRIF, du développement de l'activité globale et de l'organisation des liens avec les membres et les partenaires professionnels,

- d'une équipe de cinq animateurs qui ont pour mission d'animer les ateliers mémoire et santé-forme dans toute l'Île-de-France, ainsi que de présenter le Parcours Prévention auprès du grand public et des acteurs locaux, lors de forum ou de conférences.

En 2012, deux actions de formation ont été menées auprès de l'équipe : une action spécifique à l'attention des animateurs concernant le PEPS Eurêka et des actions individuelles de formation sur les outils de management et bureautiques du PRIF.

LA CONTRIBUTION DES MEMBRES DU PRIF

Cette contribution est de trois ordres étant donnée la forme du PRIF : humaine, technique et financière.

Concernant la contribution humaine et technique, les trois membres participent sur les plans administratif, juridique, RH, communication et informatique et assurent l'administration du PRIF au sein de l'Assemblée Générale et du comité stratégique.

La contribution financière des trois membres a constitué le budget de fonctionnement qui s'élève à 982 248 € en 2012.

Le bilan comptable de l'exercice 2012 figure en annexe du rapport d'activité.

Les comptes du PRIF sont agréés par un commissaire aux comptes.



Le PRIF a travaillé avec près de 200 partenaires en 2012.

LES PARTENAIRES DU PRIF

Le PRIF a travaillé avec près de 200 partenaires en 2012 ; les partenariats entrepris sont de natures très différentes, tant par leur objet que par les acteurs qu'ils engagent : ils portent aussi bien sur la conception, le cofinancement des ateliers, la réalisation ou la mise en place dans les territoires des actions.

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET MÉDICO-SOCIAUX

Un partenariat initié avec l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France en 2012 sera finalisé en 2013 ; il porte sur la définition des axes stratégiques des actions de prévention et sur leur mise en œuvre de manière coordonnée et cohérente. Sont notamment prioritaires : les actions visant à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, les actions de prévention en faveur de l'autonomie des personnes retraitées dans une logique de parcours, le développement de méthodologies et d'outils de suivi et d'évaluation des actions.

LA VIE DE L'ORGANISME

Le PRIF et la Mutualité Française Île-de-France ont engagé un partenariat sur le cofinancement, la réalisation et la mise en place d'ateliers, aussi bien sur les thèmes du Parcours Prévention que sur la préparation à la retraite.

L'Association des Résidences pour Personnes Âgées (AREPA) et le PRIF ont démarré un partenariat afin de proposer des ateliers, sur la mémoire dans un premier temps, aux résidents des foyers logement ainsi qu'aux populations retraitées habitant à proximité. En 2013, ce partenariat est élargi à l'ensemble des ateliers du Parcours Prévention.

PARTENAIRES TERRITORIAUX

En 2012, le PRIF a poursuivi sa logique de contractualisation avec les Conseils Généraux d'Île-de-France :

➔ les deux conventions mises en place en 2011, l'une avec le Conseil Général de l'Essonne pour les ateliers mémoire et l'autre avec le Conseil Général du Val de Marne sur un programme de prévention des chutes ont été reconduites,

➔ une convention a été passée avec le Conseil Général des Yvelines pour la mise en place d'ateliers mémoire en 2012 et 2013,

➔ le PRIF a participé à l'élaboration du schéma gérontologique du département de Seine Saint-Denis en tant qu'acteur de prévention.

Les ateliers mis en place ont généré des conventions avec des partenaires locaux dans plus de 150 communes franciliennes.

Ces partenaires sont les communes, les communautés de communes, les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), les Centres Locaux d'Information

et de Coordination (CLIC), des associations de seniors...

Près des deux tiers des communes partenaires ont réalisé un atelier du Parcours Prévention en 2012 ; le dernier tiers en a réalisé trois en moyenne s'engageant ainsi dans une démarche de prévention plus globale et pérenne.

Les communes partenaires sont de taille très variable, reflétant la diversité du territoire francilien : du village aux villes de plus de 100 000 habitants. La répartition est la suivante : un tiers des villes ont moins de 10 000 habitants et sont situées dans les territoires ruraux, un tiers des villes ont entre 10 000 et 30 000 habitants et le dernier tiers, de 30 000 à 100 000 habitants.

Ces partenariats reposent sur la mise en place d'ateliers, les acteurs locaux assurant la communication auprès de habitants ou bénéficiaires afin de constituer les groupes de participants des ateliers ; le PRIF mettant à disposition son ingénierie et assurant l'animation avec des animateurs qualifiés.

ACTEURS PROFESSIONNELS

Pour les ateliers autres que ceux concernant la mémoire ou la santé, le PRIF travaille avec des acteurs professionnels experts dans les thématiques du Parcours de Prévention : ainsi, l'ensemble des ateliers de prévention sont réalisés et animés par des experts. Ces derniers possèdent les compétences et les diplômes requis pour une animation de qualité dans le cadre d'un cahier des charges spécifique selon chaque action.

Le PRIF assure un rôle de coordination et de suivi des actions en plus de celui de financeur. Ces partenariats font l'objet d'appel à projet.

Des partenariats développés dans plus de 150 communes franciliennes.

Le PRIF finance en très grande majorité des ateliers définis par un cahier des charges qu'il a établi; il finance aussi une petite partie d'ateliers de prévention des chutes dont les programmes sont propres à ses partenaires et qui ont été validés sur la qualité de leur contenu.

En 2012, le PRIF a travaillé notamment avec les organismes suivant :

- L'association À la Découverte de l'Âge Libre (ADAL),
- L'Association Gérontologique de Seine et Marne Centre,
- La Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire (EPGV), en d'Île-de-France,
- La Fédération Française EPMM Sports pour Tous, en Île-de-France,
- Siel Bleu en Île-de-France,
- L'Union régionale des PACT d'Île-de-France et les PACT départementaux du Val de Marne et de Paris.



Favoriser le lien social et individualiser au maximum l'accompagnement des participants.



LES MARCHÉS PUBLICS

Étant donné la qualité des membres du PRIF, l'organisme a eu recours au lancement d'un marché public concernant la conception de sa communication.

L'objectif de cette démarche est de rechercher la meilleure réponse aux besoins pour un coût optimisé : sur la base d'un cahier des charges, la sélection s'opère dans une logique de mieux disant.

LA PARTICIPATION AUX ATELIERS ET LA POLITIQUE TARIFAIRE

Les ateliers sont constitués d'environ 12 à 15 personnes pour favoriser le lien social et individualiser au maximum le suivi des bénéficiaires.

Les modes d'accès aux ateliers sont multiples :

- inscriptions par les acteurs institutionnels ou locaux lors de conférences d'information,
- orientations des personnes par des prescripteurs professionnels (exemple : structures évaluatrices assurant la mission d'évaluation des besoins individuels des retraités fragilisés),
- l'inscription directe et individuelle des retraités via le secrétariat du PRIF.

Une participation financière est demandée à chaque participant, fort du constat que la gratuité a tendance à donner une image dégradée d'une action : l'implication des participants est toujours plus importante et régulière dans le cas où une contribution, même modeste est demandée.

Si l'on rapporte le montant de ces participations financières à une séance d'atelier, il ne dépasse pas 4 €.

Les partenaires locaux, selon leur politique gérontologique ou sociale, peuvent décider de financer en partie cette participation.

LES FAITS MARQUANTS EN 2012

En 2012, le PRIF a connu un développement de son activité tant du point de vue quantitatif que qualitatif.

278 ateliers ont été réalisés en 2012, soit une augmentation de 89 % par rapport à l'année 2011.

Par ailleurs, le PRIF met en place une démarche et des outils permettant d'harmoniser ses actions et celle de ses partenaires, dans un objectif de clarification et de lisibilité auprès des acteurs professionnels et du grand public : sur le plan de l'évaluation, de la tarification et de la communication.

UNE ACTIVITÉ EN FORTE AUGMENTATION

En 2012, le PRIF aura permis la réalisation de 278 ateliers : ce qui correspond à un volume de plus de 5 000 heures d'ateliers délivrées auprès de 3 500 participants retraités.

De plus, le PRIF a participé à 10 forums et salons rencontrant ainsi plus de 1 500 personnes retraitées ou en lien avec les problématiques du bien vivre l'avancée en âge :

➔ dans le cadre du Salon des Services à la Personne en tant que partenaire de la Maison du Futur, en étant présent sur deux espaces, pour présenter la maquette de logement aménagé, réaliser des conférences et des mini ateliers (sur les thèmes de la santé-forme et de la mémoire),

➔ dans quatre Forums du Bien Vieillir de la CNAV en Île-de-France afin de présenter les ateliers et sensibiliser aux actions de prévention et dans un forum de préparation à la retraite à la MSA du Val d'Oise,

➔ lors de forums organisés par les collectivités territoriales ou la Fédération des Centres Sociaux de Seine et Marne.

Ateliers	2012 Nombre d'actions	Rappel 2011 Nombre d'actions	Évolution 2011 / 2012 %
L'Équilibre en Mouvement	152	92	+ 65,2 %
D-Marche	54	0	-
PAC et PEPS Eurêka	47	45	+ 4,4 %
Ateliers du Bien Vieillir	24	10	+ 140,0 %
Bien chez soi (Habitat)	1	0	-
Total Ateliers	278	147	+ 89,1 %
Forums-Salons	10	5	+ 100,0 %
Total Actions	288	152	+ 89,5 %

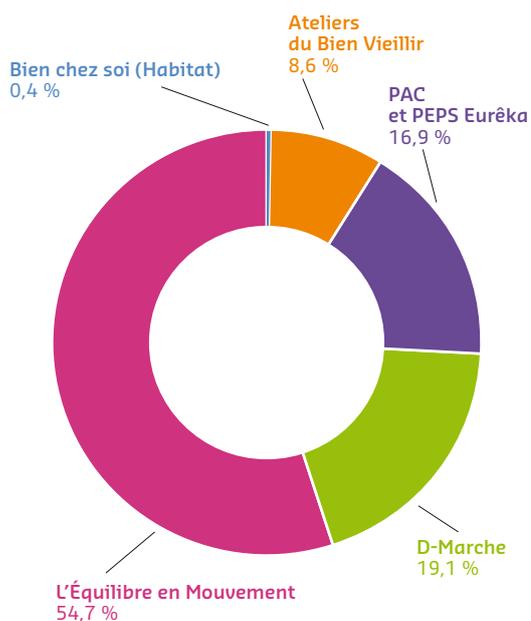
En 2012, le PRIF aura permis la réalisation de 278 ateliers, soit plus de 5 000 heures d'ateliers.

L'activité 2012 double pratiquement par rapport à 2011 (+89 %) et reflète la montée en charge de l'organisme au cours de l'année :

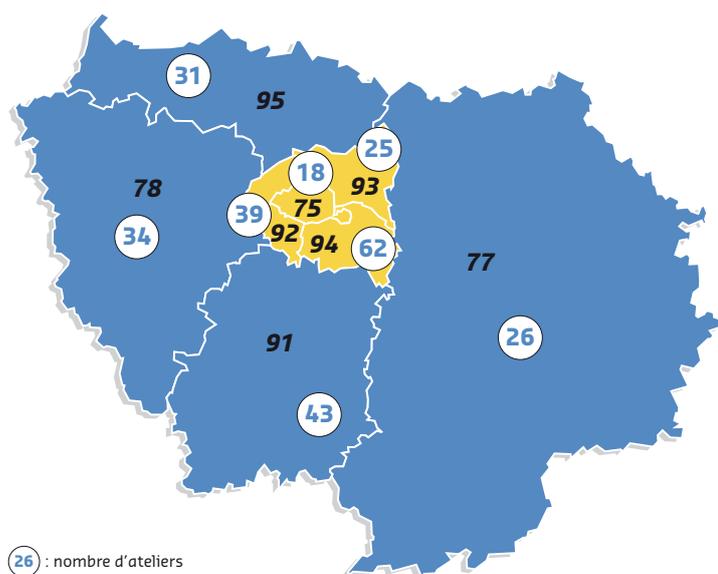
➔ l'augmentation de l'activité est pour près de la moitié due aux nouveaux ateliers intégrés dans l'offre du PRIF (42 % dus aux ateliers D-Marche et Bien chez soi),

➔ l'autre partie de l'augmentation tient au développement des ateliers existants en 2011.

Répartition des ateliers en 2012 selon leur type :



Les actions du PRIF sont mises en place sur l'ensemble du territoire francilien, avec la répartition suivante en 2012 :



26 : nombre d'ateliers

75 Paris	Grande couronne
Petite couronne	77 Seine-et-Marne
92 Hauts-de-Seine	78 Yvelines
93 Seine-Saint-Denis	91 Essonne
94 Val-de-Marne	95 Val d'Oise

HARMONISER LES PRATIQUES D'ÉVALUATION

Dans la logique du Parcours Prévention, le PRIF et ses partenaires professionnels s'engagent dans une démarche de pratiques harmonisées :

- en réalisant des questionnaires d'évaluation permettant,
 - de comprendre les attentes et motivations des participants aux ateliers,
 - d'évaluer l'appréciation des ateliers,
 - de mesurer les apprentissages et l'évolution perçue ou déclarée des comportements.

Chaque atelier dispose de questionnaires initiaux et finaux d'évaluation, dont une partie est commune à l'ensemble des ateliers. Un rapport spécifique sera réalisé afin de présenter les résultats de cette évaluation.

- en se dotant d'un socle commun de tests dans les ateliers L'Équilibre en mouvement, tests permettant d'adapter les exercices des ateliers en fonction du niveau et des besoins des participants, et mesurant les progrès physiques à l'issue des douze séances d'ateliers,
- en harmonisant les pratiques tarifaires de l'ensemble des ateliers et notamment la participation financière maximale des participants à un atelier PRIF.

Cette démarche nécessaire est la première phase du développement d'une démarche qualité et de mesure d'impact à moyen terme.

LES FAITS MARQUANTS EN 2012

ALLER À LA RENCONTRE DES DIFFÉRENTS PUBLICS

En 2012, le déploiement des ateliers et leur promotion s'est appuyé :

- sur les territoires prioritaires de développement,
- sur les partenaires susceptibles d'être en lien avec des publics éloignés des problématiques de prévention,
- sur les outils de communication à destination des publics,
- sur le personnel du PRIF.

Un plan de développement géographique prioritaire a été réalisé en retenant notamment des critères de fragilité tels l'IDH 2. Les territoires ruraux et isolés s'inscrivent prioritairement dans les objectifs cibles du PRIF, étant à l'origine des lieux investis par la MSA Île-de-France, membre du PRIF.

Des partenariats avec des associations en lien avec les publics retraités fragilisés ou isolés ont été initiés, afin de leur proposer un accès facilité au Parcours de Prévention (AREPA, Petits Frères des Pauvres).

Une réflexion sur le langage, les termes utilisés a été initiée afin de s'extraire du langage professionnel pour être en mesure de se faire comprendre sans stigmatiser les personnes, notamment sur la thématique de l'avancée en âge.

Une affirmation de la logique de prévention : on n'agit pas parce que l'avancée en âge risque d'être « catastrophique », mais parce qu'être informé permet de rester responsable et acteur de son autonomie étant entendu comme une liberté d'action et de choix.

En 2012, le PRIF développe des outils de communication, notamment grand public :

- mise en ligne de son site Internet en juin 2012, www.prif.fr,
- réalisation de dépliants à l'attention du grand public en septembre 2012 et distribués à plus de 6 000 exemplaires, notamment lors des forums,
- création d'un poster sur l'aménagement du domicile, à visée informative venant compléter la maquette du logement aménagé, en octobre 2012,
- élaboration de fiches explicatives sur les différents ateliers à destinations des acteurs professionnels et locaux,
- deux films ont été réalisés à partir des ateliers du PRIF : l'un par la CNAV et l'autre dans le cadre du partenariat avec le Conseil Général du Val de Marne ; ils permettent de se faire une idée concrète de l'intérêt des ateliers et peuvent être visionnés sur le site Internet du PRIF.



PERSPECTIVES 2013

En 2013, le PRIF poursuit son développement selon les axes stratégiques identifiés en 2012 :

- développement de l'activité d'un point de vue quantitatif,
- ciblage des territoires et des populations fragilisées dans un objectif de réduction des inégalités socio-culturelles,
- mise en place du Parcours Prévention visant à inscrire les personnes dans une démarche pérenne,
- développement des outils d'évaluation de l'impact des actions.

Les actions initiées à partir de ces axes ainsi que la forte croissance de l'activité en 2012 ont fait apparaître de nouveaux enjeux de développement pour l'année 2013 : la diversification de l'offre de service afin d'élargir les publics cibles, la mise en œuvre d'une évaluation à long terme, le renforcement des moyens organisationnels afin d'accompagner la croissance de l'organisme.

DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE SERVICE

L'organisme poursuit actuellement l'expérimentation de trois actions destinées à intégrer le Parcours Prévention.

Ces projets visent à élargir le public des actions de prévention :

- en ciblant les jeunes retraités, afin qu'ils s'engagent le plus tôt possible dans une démarche de prévention,
- en allant à la rencontre des publics les plus fragilisés qui ne participent pas naturellement à ce type d'action.

L'ÉVALUATION DE L'IMPACT DES ACTIONS À LONG TERME

La première étape, initiée en 2012, a permis la mise en place d'une démarche d'évaluation harmonisée entre tous les ateliers du PRIF.

Outre l'appréciation et la typologie des participants aux ateliers, ces évaluations vont permettre d'analyser les modifications de comportements ressentis pendant et à l'issue des actions.

En 2013, le PRIF souhaite mettre en place la seconde étape : poursuivre la démarche d'évaluation en l'inscrivant dans une étude à long terme.

Cette étape se réalisera en collaboration avec les partenaires experts du PRIF.

RENFORCER LES MOYENS ORGANISATIONNELS

Avec près de 300 actions et plus de 6 000 personnes en contact physique avec le PRIF en 2012, l'organisme souhaite renforcer et rationaliser ses moyens organisationnels. L'objectif est de gagner en efficacité, notamment sur les missions suivantes :

- accueil et orientation des retraités,
- suivi et étude des parcours de prévention des bénéficiaires et des acteurs partenaires,
- organisation en « plate forme » d'information et de coordination entre les différents partenaires et le grand public.



Prévention Retraite Île-de-France
161, avenue Paul Vaillant Couturier
94250 Gentilly CEDEX
01 57 21 37 47

contact.prif@prif.fr
www.prif.fr

LE PARTENAIRE DES JEUNES DE PLUS DE 60 ANS